



Second Degré-28

Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.P.A.P.: 1217 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91

Fax : 02.37.21.39.89

Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 97

Octobre 2014

0,70 €

Dépôt légal : 4ème trimestre 2014



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 08 octobre 2014

Démocratie Sociale ? Combat syndical !

En ce début d'automne les feuilles tombent, jusque dans nos casiers et boîtes mail où s'empilent les communications de toute sorte : notes de la rectrice, des inspecteurs-trices de tout poil, du DASEN, de l'équipe de direction, des coordonnateurs-trices (l'espèce prolifère)..., tracts d'organisations syndicales, particulièrement en verve à l'approche des élections au CA (le 9 octobre pour la plupart des établissements) et des élections professionnelles (du 27 novembre au 04 décembre), publicités en tout genre (voyagistes, musées... car l'Éducation, c'est aussi un business).

Beaucoup de papiers, de sollicitations, de convocations, de réunions, de discussions, d'élections... Mais est-ce vraiment le signe d'un fonctionnement démocratique de nos établissements, d'une réelle prise en compte de l'avis de tous et toutes ?

On peut en douter, étant donné

- le formalisme auquel sont réduites la plupart de ces réunions où on vient écouter la parole des chefs,
- la faible participation des personnels aux diverses élections, abstention encore aggravée aux élections professionnelles par le vote électronique mis en place pour réduire le coût de ces opérations électorales (une preuve de l'intérêt suprême que leur accorde le ministère de l'Éducation nationale !)
- la place accordée aux débats qui sont pourtant nombreux à traverser nos pratiques quotidiennes. L'organisation de la demi-journée de consultation sur le projet de nouveau socle en collège l'a encore prouvé : la rectrice en a fixé la date le 29 septembre pour le 15 octobre, laissant moins de 15 jours aux enseignant-e-s pour s'organiser.

Pire, elle a retenu un moment (un mercredi après-midi, de surcroît la dernière semaine avant les vacances) où les enseignant-e-s seront particulièrement motivé-e-s à venir dans leur établissement ! Remarquez que ladite consultation n'est que le prolongement de celle sur la refondation de l'école, organisée au cours de l'été 2012, période de l'année où, c'est bien connu, l'activité de la communauté éducative, comme de l'ensemble de la société, est à son maximum !

SOMMAIRE

Éditorial	1
Permanences	2
Consultation socle commun.....	2
Compte-rendu du CTSD.....	3
Déclaration au CTSD du 18/09.....	4
Étude de cas : la rentrée au collège de Courville.....	5
Evaluation : le grand déballage	6
Agenda	7
Sstage « Liaison 3e-2nde ».....	8

Mais il y a plus douloureux encore. Tous les personnels de nos établissements veulent-ils réellement de ces débats, de ces votes, de ces consultations ? Nombreux sont en effet ceux que nous, militant-e-s du SNES-FSU, agaçons :

- ◆ parce que, lorsqu'un chef présente un bilan de rentrée sans parler des personnels d'enseignement ou de vie scolaire, nous prenons la parole pour dénoncer la précarisation croissante de ces professionnels ;
- ◆ parce que, lorsqu'un chef remet en cause, plus ou moins directement, les pratiques professionnelles des enseignant-e-s, nous soulignons la charge de travail croissante à laquelle les personnels d'enseignement et de vie scolaire doivent faire face.

Pourtant, ces petits combats syndicaux ordinaires sont essentiels pour permettre à chacune et chacun d'entre nous de conserver la main sur son travail, sur sa pratique pédagogique alors que les intrus sont de plus en plus nombreux et pressants.

Et donc avant de parler de démocratie sociale, faisons vivre ce combat collectif, c'est-à-dire syndical. Ne serait-ce qu'en luttant contre ces intrus qui, vous l'aurez remarqué, sont bien souvent les premiers à parler de démocratie sociale...

Pour mener ces luttes, qui passent par l'organisation d'heures d'information syndicale (le seul espace de débat démocratique ?), d'actions (de la motion à la grève) ou simplement pour tout renseignement, Frédérique, Franck, Julien, Olivier et Pierre, les militant-e-s du SNES 28, sont à votre disposition.

Pierre Licout

PERMANENCES

le lundi : 14h00 - 17h00

le mercredi : 14h00 – 17h00

Le mardi et, ponctuellement, le jeudi les militants du SNES-28 sont en déplacement dans les établissements.

N'hésitez pas à les solliciter pour une heure d'information syndicale !



3, rue Louis-Blériot
28300 CHAMPHOL
Téléphone : 02 37 21 16 91
Fax : 02 37 21 39 89

snes28@orleans.snes.edu

SiteS : <http://www.orleans.snes.edu> ;
<http://sd28.fsu.fr/>

Consultation socle commun

Si l'on peut regretter le choix rectoral (tardif de surcroît) d'une consultation le mercredi 15 octobre après-midi, le SNES-FSU appelle les personnels à investir massivement cette consultation sur le socle commun de connaissances de compétences et de culture, organisée dans chaque collège. C'est la conception du collège, sa structuration, le rôle et la forme du brevet qui se jouent ici, ainsi que la réécriture de l'ensemble des programmes de collège. Les décisions qui seront prises à l'issue de cette consultation auront des conséquences sur les enseignements et l'évaluation en lycée, le bilan des réformes devant s'ouvrir en janvier 2015.

La lourdeur des documents transmis et celle du questionnaire ministériel à renseigner ne doivent pas vous décourager. Vous trouverez tous les documents nécessaires (projet du Conseil supérieur des programmes, analyse globale du SNES et analyse de différents secteurs du SNES) au lien suivant :

<http://www.snes.edu/Consultation-socle-commun.html>

Compte-rendu du CTSD de rentrée

L'ordre du jour portait sur la rentrée dans les écoles et les collèges du département. Après la lecture de notre déclaration (voir p. 4 et 5), l'Inspecteur d'académie a réagi : « à vous écouter, on a l'impression qu'il n'y a que des problèmes », précisant que selon lui, notre vision de la rentrée ne correspond pas à « la réalité du terrain » puisqu'un très grand nombre de chefs d'établissement lui ont fait savoir que la rentrée s'était bien passée, mieux que la précédente... Concernant les problèmes récurrents que nous dénonçons dans notre déclaration (compléments de service, heures supplémentaires, effectifs chargés...), il en appelle aux décisions nationales ou académiques, souhaite observer de plus près certains dossiers (ex : ULIS) pour faire évoluer les situations et éventuellement les critères retenus, et rappelle régulièrement que les moyens sont limités donc conduisent à faire des choix, entièrement assumés.

M. Sürig constate la hausse continue du nombre d'élèves en ULIS et s'étonne que les effectifs en SEGPA repartent à la hausse depuis deux ans alors que l'ouverture régulière d'ULIS aurait dû, selon lui, entraîner un certain « tassement » du nombre d'élèves accueilli-e-s en SEGPA. Il souhaite étudier le maillage des ULIS actuelles pour éventuellement renforcer ou doter certains secteurs et reconnaît la légitimité de la demande des parents d'élèves handicapés quant à la poursuite d'études après le collège, l'orientation étant une réelle difficulté pour ces élèves (seulement 2 ULIS Pro dans le département). En revanche, il ne donne pas suite à notre demande récurrente de prise en compte des élèves d'ULIS dans les effectifs des classes de collège mais annonce qu'il portera « un regard attentif » à ces élèves.

Concernant la situation du collège REP+ Pierre et Marie Curie de Dreux, il ne répond pas directement aux éléments apportés dans notre déclaration mais précise que cette pondération doit correspondre à une réelle mise en place de dispositifs supplémentaires sur le terrain et non à une simple (selon lui) reconnaissance de ce qui se faisait déjà. Le fonctionnement des trois collèges REP+ de l'académie fera l'objet d'une observation attentive de la part du Rectorat et des directions départementales concernées afin d'élaborer une synthèse qui conduira à retenir les choix qui paraîtront les plus pertinents lors de la « généralisation » du dispositif REP+ à un plus grand nombre d'établissements à la prochaine

rentrée. Ces trois collèges sont donc considérés comme des « préfigurateurs ». C'est pourquoi le SNES continuera à être tout particulièrement attentif à la situation du collège Pierre et Marie Curie et à porter les revendications des collègues concernant notamment la résorption des heures supplémentaires et la création de postes visant à répondre de manière plus satisfaisante aux difficultés des élèves.

Face à nos remarques concernant le grand nombre de stagiaires nommé-e-s dans le département, la diversité et parfois la difficulté des situations individuelles, l'Inspecteur d'académie reconnaît la difficulté de la situation mais insiste sur celle de l'institution et des établissements car un certain nombre de stagiaires attendu-e-s n'ont pas souhaité prendre leur poste.

Nous exprimons également notre inquiétude concernant l'avenir de l'enseignement de la langue allemande, des collègues qui l'enseignent et, par conséquent, de la réduction comme peau de chagrin du choix de langues vivantes proposé aux élèves. M. Sürig rappelle qu'il se refuse à « recréer des classes CAMIF » et que les options ouvertes ou maintenues pour moins de dix élèves sont trop coûteuses. Il propose de cibler sur un petit nombre d'établissements qui pourraient mettre en avant un échange dynamique, une classe européenne... et de voir de quelle manière ils pourraient être soutenus. Pour les collègues concerné-e-s, il se dit conscient de la difficulté de leur situation et de la nécessité pour l'administration rectorale de réfléchir à un accompagnement pour ces enseignant-e-s (ressources humaines).

Enfin, l'Inspecteur d'académie nous fait savoir qu'au niveau national, on attend pour la rentrée prochaine une hausse des effectifs en lycée et une baisse dans les collèges. Les moyens seront donc mobilisés en priorité pour les lycées et lycées professionnels, au détriment des collèges. C'est d'autant plus dommageable pour notre département que nos collèges ne devraient pas connaître cette baisse des effectifs annoncée au niveau national.

Les représentant-e-s des personnels ont très majoritairement voté contre les conditions de cette rentrée dans le second degré (9 contre, SNES et UNSA – 1 abstention, de la part du SGEN-CFDT).

Frédérique Marchand-Selvais

Déclaration du SNES -FSU au CTSD du 18 septembre

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

En cette rentrée, le ministère de l'Éducation nationale met en avant un certain nombre de « chiffres-clés », notamment les 2 500 emplois d'enseignant-e-s et CPE créés pour le second degré au budget 2014. Toutefois, ces créations sont consacrées, pour l'essentiel, au rétablissement d'une décharge de service des stagiaires à hauteur d'un mi-temps, ce qui est positif mais il reste donc moins de 1 000 emplois nouveaux pour prendre en charge la hausse du nombre d'élèves. En Eure-et-Loir, la création s'est ainsi réduite à 12 ETP. De plus, du fait de la « crise du recrutement », il n'est pas toujours possible de trouver des enseignant-e-s pour occuper les postes implantés dans les établissements. Cette situation a pesé sur nos établissements lors de l'année scolaire précédente et a également des effets sur celle qui commence. Il manque des professeur-e-s, et les présent-e-s sont prié-e-s d'accepter toujours plus d'heures supplémentaires.

Dans nos collèges, plusieurs difficultés sont à déplorer. La première et la plus visible à la rentrée est sans doute la lourdeur de certains effectifs. Point positif, le nombre de niveaux à au moins 26 élèves/classe de moyenne est moins important qu'à la rentrée 2013, alors que les collèges accueillent 206 élèves de plus en cette rentrée. Mais les chiffres fondés sur des moyennes sont trompeurs, car dans plusieurs établissements les classes sont en réalité plus chargées, par exemple en raison de la non-prise en compte des élèves d'ULIS dans les effectifs. Au collège Émile Zola de Châteaudun, les classes de 6^e, 5^e et 4^e sont à 28 élèves. De même, on compte à Châteauneuf-en-Thymerais 26 élèves par classe en 6^e, 27 en 4^e et 28 en 3^e. Le SNES demande une nouvelle fois la prise en compte de tous-tes les élèves dans le calcul des DHG.

Plusieurs classes ont été ouvertes pour faire face à la hausse des effectifs, comme à Victor Hugo, Mathurin Régnier ou Brezolles. Néanmoins, certains établissements connaissent des effectifs par classe encore trop chargés, comme par exemple Hélène Boucher, avec 27 élèves en moyenne en 5^e et 3^e, Illiers-Combray avec des 5^e à 26-27 et des 3^e entre 27 et 29 élèves, ou encore les collèges de Maintenon, qui compte 28 élèves par classe en 5^e, et de Bonneval, avec 26 élèves par classe en 6^e et 5^e. On pourrait multiplier les exemples.

Face à l'augmentation globale du nombre d'élèves,

les vies scolaires sont parfois en difficulté. La légère diminution des effectifs d'AED entraîne une dégradation de l'encadrement des élèves, dans les études mais aussi au moment des récréations, de la pause méridienne et des entrées et sorties des établissements. Il suffit qu'une personne soit absente pour désorganiser les équipes. Dans les collèges de Courville, Bonneval et Victor Hugo Chartres, les moyens en personnels de vie scolaire n'ont pas été réévalués malgré l'arrivée de 50 élèves supplémentaires dans chacun de ces trois établissements.

Autre problème récurrent, le taux trop élevé d'HSA (moyenne départementale de 9,5%, soit une augmentation d'1 point par rapport à l'année précédente), résultat de trop faibles créations de postes. Ainsi, à Courville, les besoins supplémentaires liés à un afflux d'inscriptions en 6^e ont nécessité l'ouverture d'une nouvelle classe avec l'attribution de 17 HP et de 11 HSA, soit 40% d'heures supplémentaires, conduisant à des aberrations comme en Lettres où 6 collègues doivent se partager 17 HSA ! Nous déplorons également et à nouveau un trop grand nombre de compléments de service, alors que bien souvent les collègues en complément de service pourraient faire un service complet dans leur établissement, ce qui réduirait dans le même temps les heures supplémentaires, qui retrouveraient ainsi leur rôle initial d'ajustement.

Au collège de Maintenon, un-e enseignant-e sur quatre est en complément de service, ce qui a pour effet de fractionner les équipes, certains collègues étant sans arrêt sous pression pour rejoindre leur(s) autre(s) établissements, et ne peuvent s'investir pleinement dans leurs disciplines. De nombreux collègues n'acceptent les heures supplémentaires que pour pouvoir maintenir les groupes ou les langues anciennes. Ces compléments de service sont aussi dommageables pour les élèves, comme le montre l'exemple du collège de Courville où les deux postes de musique sont en compléments de service. Les deux collègues étant déjà chargés de chorale dans leur autre établissement n'ont pas repris celle de Courville, qui s'éteint ainsi après deux ans d'existence.

Enfin, il reste des heures et postes non pourvus, par exemple en Arts Plastiques à Bonneval (4h) et à Tomas Divi Châteaudun (1 poste). La situation du remplacement est encore et toujours extrêmement

UN SERVICE PARTAGÉ SUR 3 ÉTABLISSEMENTS ?

LE SNES VOUS AIDE FACE À L'ADMINISTRATION ET SE BAT POUR DE MEILLEURES CONDITIONS D'AFFECTATION



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

préoccupante... L'insuffisance du nombre de TZR aboutit à des remplacements non assurés à ce jour (ou très prochainement), notamment en Maths, et Anglais à Illiers-Combray ; ou à des situations aberrantes comme au collège Albert Camus à Dreux où la documentaliste et une assistante d'éducation prennent en charge le remplacement d'un poste de Lettres... Quant au recours largement pratiqué aux contractuel-le-s, il n'est pas satisfaisant et la résorption de la précarité doit être un objectif réel.

Pour terminer, nous souhaitons attirer votre attention sur le collège Pierre et Marie Curie à Dreux, devenu établissement REP+ en cette rentrée. Les textes évoquent la prise en compte de la charge de travail que représentent les réunions nécessaires pour travailler dans ces établissements et que les personnels effectuent déjà. Ils précisent que le temps dégagé par l'application de cette pondération ne doit pas être comptabilisé par les chefs d'établissement. C'est à l'opposé de ce qui se passe depuis le début d'année dans cet établissement. Le principal demande aux collègues de compléter des tableaux sur l'utilisation de la pondération de 1,1. Ainsi, au lieu de rendre visible l'implication déjà énorme des collègues, on est passé à un comptage des heures et à une notion de service dû ! Par ailleurs, le taux d'HSA atteint 13,25% : c'est le plus fort du département pour les collèges, dans un établissement reconnu de fait comme étant le plus difficile. Cherchez l'erreur... Ensuite, l'effectif de 5^e s'est considérablement alourdi et atteint 24 à 25 élèves/classe, soit une hausse moyenne de 2 élèves/classe résultant de la suppression d'une division. C'est bien trop important pour un établissement REP+. De plus, il manque un-e enseignant-e d'Anglais, un demi-

poste en Lettres, des adultes pour l'aide personnalisée, avec des séances en classe entière là où il faudrait des demi-classes, et on compte nombre de personnels sur deux voire trois établissements là où il faudrait des personnels totalement impliqués sur cet établissement. Une véritable politique pour l'éducation prioritaire devrait aller dans le sens de la stabilisation des équipes, et l'encadrement des élèves pour l'aide pédagogique devrait être largement renforcé tant les besoins sont grands dans cet établissement.

C'est pourquoi le SNES-28 demande qu'un nombre suffisant de postes soit créé à Pierre et Marie Curie et dans d'autres établissements REP+ s'il y en avait de nouveaux à la rentrée 2015 afin de tenir compte également de la pondération, et de façon générale afin de transformer les heures supplémentaires en heures poste.

Etude de cas : la rentrée au collège de Courville

En janvier, lors du calcul de la DGH, les prévisions d'effectifs de la principale (670 élèves) ont été largement et sciemment minorées de 21 élèves par l'Inspection académique, qui n'a pas voulu entendre les arguments. La dotation de janvier correspondait donc à environ 650 élèves. Une division supplémentaire a été créée à ce moment-là, là où deux étaient attendues. L'Inspection s'est rendue à l'évidence en juin avec les inscriptions des 6e. Une autre division de 6e a donc été ouverte et la DGH a été abondée en heures mais avec une enveloppe HP/HSA très déséquilibrée : la direction du collège avait demandé en juin 20 HP et 8 HSA, mais ce sont finalement 17 HP et 11 HSA (donc presque 40 % en HSA !) qui ont été obtenues. Afin de ne pas revoir tous les services partagés, des appariements ont été conservés et les HSA regroupées sur certaines disciplines. Cela conduit à des aberrations comme 17 HSA en lettres réparties sur 6 collègues, par exemple ! Le constat de rentrée dépasse même les prévisions de début juillet (680 inscrits pour 670 prévus). Le collège n'est pas loin d'atteindre ses capacités maximales d'accueil ; il a gagné 50 élèves depuis la rentrée 2013 et 4 divisions en 3 ans. Si les effectifs continuaient à croître, des décisions devraient être prises, soit d'agrandissement soit de modification de carte scolaire (resectorisation*, hypothèse la plus vraisemblable). De plus, les moyens en vie scolaire n'ont pas été revus : le nombre d'adultes encadrant les élèves hors de la classe n'a pas changé malgré les 50 élèves de plus.

Guillaume Bousseau

* Le SNES a fait une demande en ce sens lors du CTSD du 18 septembre. Cette compétence relevant du Conseil général, il réitérera sa demande lors du CDEN du 13 octobre.

UN EMPLOI DU TEMPS AVEC 4 TROUS DANS LA JOURNÉE ?

LE SNES VOUS AIDE FACE
À L'ADMINISTRATION
ET SE BAT AVEC VOUS
POUR L'AMÉLIORATION DES
CONDITIONS DE TRAVAIL



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

Plusieurs établissements d'Eure-et-Loir expérimentent cette année des classes sans notes. Il s'agit donc de fonder l'évaluation non plus sur une note chiffrée, considérée comme stigmatisante, mais sur l'acquisition ou non de compétences. Ce système a au moins le mérite de la cohérence, car il permet de coupler l'évaluation au LPC. Le sujet est pourtant difficile, d'abord parce que la plupart des Français restent attachés à la note telle qu'elle existe. De plus, certains collègues voient dans cette suppression la volonté de ne plus confronter les élèves à une forme de réalité, ce que revêt la note chiffrée, en tant qu'indice du niveau ou du degré d'acquisition de connaissances et de maîtrise des compétences. Voici donc un sujet très débattu.

Évaluer : du bricolage et beaucoup de dilemmes

En évaluant les élèves, les enseignants se trouvent confrontés à plusieurs **dilemmes** qui travaillent le métier. Quand les enseignants parlent librement entre eux et de façon décomplexée de leur façon d'évaluer, ils révèlent à quel point ils doivent composer avec les finalités si différentes, et même contradictoires, de l'évaluation. Ne pas multiplier les contrôles notés, mais en même temps en avoir assez pour que la moyenne signifie quelque chose. Ne pas noter « trop sec » pour ne pas décourager, mais en même temps certifier d'un niveau atteint ou pas. Adapter les évaluations aux élèves les plus en difficulté « pour qu'ils puissent faire quelque chose » tout en maintenant des exigences communes pour l'ensemble de la classe. Expliquer aux élèves que « la note, ce n'est pas tout », mais agiter cependant la carotte des résultats de fin de trimestre pour les mettre au travail. Prendre du temps à corriger un devoir en classe mais éviter l'ennui des élèves et expédier la correction. La liste des dilemmes est longue...

Ceux-ci sont tranchés tous les jours : ajustements provisoires, sans cesse re-questionnés en fonction de soi, et du terrain (élèves, coutumes de l'établissement, collègues, évolution des prescriptions dans la discipline, etc). Les notes sont donc bien souvent un **ajustement** (qu'on peut être tenté d'appeler un **bricolage**) entre la nécessité de signifier un niveau et la volonté de ne pas décourager l'élève, voire de lui signifier des progrès, des efforts accomplis. D'autres ajustements existent : ne pas compter la plus mauvaise note dans la moyenne (sorte de droit à l'accident), multiplier les devoirs pour « noyer » la mauvaise note, etc. Il faudrait sans doute démythifier la note... loin d'être un absolu, on le sait.

La note, stigmatisme du cancre ?

Cet argument est celui de l'administration et des chefs d'établissement : en appeler à une évaluation « bienveillante », ce qui laisse sous-entendre que celle pratiquée serait en général malveillante, jugée trop sévère, décourageante. On voit bien ici les différences de vision de la note : pour les chefs d'établissement, il faut qu'elles soient les meilleures possibles, parce que c'est bon pour l'image de l'établissement, cela leur permet de faire passer un maximum d'élèves en 2de générale, ce qui est positif pour leur carrière (toujours rester dans les clous !), quitte à les modifier si elles sont jugées trop basses.

Plus haut encore, grande est la tentation au ministère de modifier le thermomètre pour pouvoir ensuite affirmer que la fièvre a disparu. La notation revêt donc un **enjeu politique**. Pour les profs, la note est le révélateur d'un niveau atteint par l'élève, et sert à éclairer la situation de l'élève, se révélant utile pour l'orientation. Il y a donc un **conflit de pouvoir** dans la question de la notation, les professeurs considérant à juste titre qu'elle est de leur responsabilité et que sa contestation revient à une mise en cause de leur travail. Mais il est aussi vrai que les élèves en difficulté, et même ceux qui travaillent, peuvent être découragés par de mauvaises notes, aboutissant à une culpabilisation des profs sur leur pratique de notation, qui finalement dépasse le cadre de la classe et interroge l'administration et les parents.

Ce problème ne doit pas être tranché par la hiérarchie : il devrait être débattu collectivement, non pour dégager une « bonne pratique » ou une manière de faire unique - la bonne réponse n'existe pas !- mais pour s'autoriser à ouvrir les questionnements, enrichir la palette des façons de faire, c'est-à-dire trouver des ressources nouvelles. Encore une fois, il faut dans ce domaine faire confiance aux premiers concernés : les enseignants, en tant qu'experts de leur pratique. Ils sont les mieux placés pour repenser la notation de leurs élèves. Qu'on leur fasse confiance !

La notation doit donc faire l'objet d'une **discussion** : doit-elle se faire dans le cadre de l'établissement, ou au niveau national ? On sait que chacun s'arrange, et s'adapte. La note peut donc difficilement faire l'objet d'un cadrage national car elle relève largement d'une **pratique individuelle**.

RÉDUIRE L'ENSEIGNEMENT
DU COLLÈGE À
L'ACQUISITION DE
COMPÉTENCES DE BASE,
C'EST PAS UN PEU...

LE SNES DÉFEND L'UNITÉ
DU SECONDAIRE, LA QUALITÉ
ET LA DIVERSITÉ DES ENSEIGNEMENTS



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

Une « évaluation repensée »

Les demandes de la société, et notamment des parents, sont tellement contradictoires qu'elles obligeraient les professionnels à une sorte de schizophrénie : ne mettre que des bonnes notes - "bienveillance" oblige - mais préparer les élèves à un niveau à atteindre, et communiquer avec eux et leur famille sur le chemin qu'il reste à parcourir. Si la note n'est plus que « bienveillante », elle ne sera très vite qu'une coquille creuse, parfaitement inutile, et d'autres biais seront vite trouvés pour remplir les autres fonctions de la notation actuelle. Il est donc nécessaire qu'il y ait un **échange** sur la note, entre d'un côté le professeur qui la met, et de l'autre des parents et des élèves qui l'interprètent, parfois différemment. Ainsi, la note reprendrait du sens, elle serait moins stigmatisante si chacun des interlocuteurs de l'institution en perçoit la signification, en tant qu'**indice du niveau** d'un élève, et non un couperet.

Il est aussi possible de **distinguer plus clairement l'évaluation formative de l'évaluation sommative**. Si le principe apparaît tout à fait pertinent et nécessaire en théorie, il est plus difficile à mettre en oeuvre car il oblige à mener de front à longueur d'année un double système d'évaluation où seraient identifiées en permanence les deux finalités distinctes : une pour certifier ou pas un niveau acquis (utile pour l'orientation à venir) en évitant une seule évaluation couperet, une autre à visée formative parée de toutes les vertus

pédagogiques (encourager l'élève, travailler sur l'erreur de façon positive, etc.) mais qui ne compterait pas dans le choix d'orientation. Comment faire face alors à la surcharge de travail que cela imposerait ? Faut-il alors rétablir des vrais moments de bilan de fin de trimestre par exemple, avec échanges de copies anonymées ? C'est peut-être une piste à travailler...

Dernier obstacle (pas des moindres) : la note est-elle ou pas ce qui met les élèves au travail ? L'enjeu du résultat est-il absolument incontournable pour qu'ils se plient à l'effort nécessaire pour apprendre ? C'est en tout cas un ressenti assez fort et un levier très souvent utilisé, en pratique, par les profs même si c'est à leur corps défendant, par exemple pour préparer leurs élèves au DNB et au bac : la note est donc aussi vue comme **une carotte pour pousser les élèves à travailler**. Le fait qu'il s'agisse d'une note ou d'une évaluation sous une autre forme ne change sans doute pas grand chose au problème.

La notation est donc un sujet sensible et complexe: il ne s'agit pas de décider sans concertation qu'il faut supprimer la note telle qu'elle existe. Des évolutions sont souhaitables, et même nécessaires, notamment pour que la note ne soit pas un instrument de tri social, mais ces évolutions ne doivent pas se faire sans écouter les premiers concernés : les professeurs. Le SNES veillera à ce que leur parole soit pleinement prise en compte.

F. Mousset



L'AUTONOME 28

toujours présente à vos côtés

Vous êtes confronté-e à un problème, quelle que soit sa nature :

Affaires Morales :
agressions, menaces de parents, d'élèves...
accusations, propos mensongers,
diffamations, « geste malheureux », plaintes...
L'Autonome 28 prend immédiatement en charge le dossier,
apporte son soutien, son aide juridique sans aucun frais.

Responsabilité Civile :
Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que
l'adhérent peut encourir dans l'exercice de ses fonctions :
☞ en raison des dommages corporels, matériels causés ou subis
par les élèves qui lui sont confiés,
☞ par suite d'une faute personnelle
sont prises en charge par l'assurance (ACM) de l'Autonome 28.

Accidents professionnels, maladies professionnelles :
En cas d'incapacité permanente résultant d'un accident ou d'une
maladie survenus dans le cadre professionnel,
l'adhérent se voit verser un capital dès 1 % de taux d'IPP.

**Chaque adhérent doit aussi savoir qu'il peut
compter sur la Solidarité Associative**

... grâce à une aide adaptée à chaque cas : écoute,
conseils, soutien, démarches et une solidarité non soumise
à des barèmes permettant une prise compte de la situation
de chacun.

Cotisations 2014-2015

35,00 € pour les personnels enseignants, de direction, d'inspection...
29,00 € pour les personnels enseignants débutants, les personnels non-enseignants,
de service, vacataires...
10,00 € pour les étudiants en master 1 et 2, EAP, intervenants occasionnels...

Autonome 28
1 rue Chauveau Lagarde – 28000 CHARTRES
Tél et Fax : 02.37.34.69.03
mail : autonome28@free.fr
site : www.autonome28.fr

Agenda

Mardi 18 Novembre 2014 : Stage Liaison
3^{ème}-2^{nde} : Quelle continuité pour le Second
Degré ? À Luisant

Mercredi 26 Novembre 2014 : Réunion
Mutation à partir de 14H30 au siège du SNES 28
à Champhol

27 novembre au 4 décembre : Élections
professionnelles aux Comités techniques (CTM +
CTA) et Commissions paritaires (CAPN + CAPA)

Mardi 21 Janvier 2015 : Stage Conseil
d'administration – DHG- préparation de la
rentrée à Chartres

**Défendre nos métiers :
se former et se mobiliser
pour un syndicalisme fort et combatif**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

**ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ**



